



Conseil économique et social

Distr. générale
2 avril 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Douzième session

14-30 avril 2004

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2004-2005 :
eau, assainissement et établissements humains

Lettre datée du 1er avril 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration de Hong Kong sur le développement durable des villes, adoptée lors du Forum des dirigeants de la région Asie-Pacifique sur le développement durable des villes, qui s'est tenu dans la Région administrative spéciale de Hong Kong, les 25 et 26 février 2004 (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la douzième session de la Commission du développement durable.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire et
Représentant permanent de la de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Wang Guangya**

* E/CN.17/2004/1.



Annexe

Déclaration de Hong Kong sur le développement durable des villes

1. Nous, représentants des autorités nationales et des collectivités locales, associations locales, scientifiques, organismes professionnels, entrepreneurs, organismes des Nations Unies et autres organismes internationaux, réunis dans le cadre du Forum des dirigeants de la région Asie-Pacifique sur le développement durable des villes, réaffirmons que nous sommes résolus à atteindre les objectifs définis dans « Action 21 », le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, ainsi qu'à donner effet aux recommandations correspondantes.

2. Nous sommes parfaitement conscients que près d'un milliard d'individus dans le monde vivent dans des taudis, dont 550 millions en Asie. Nous réaffirmons être résolus à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis dans le monde, objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire et renouvelé lors du Sommet mondial pour le développement durable.

3. Nous sommes convaincus que le développement durable est indispensable pour l'avenir des villes dans la région Asie-Pacifique et le monde en général. Au cours des prochaines décennies, l'accroissement démographique se manifesterá principalement dans les zones urbaines, particulièrement dans la région Asie-Pacifique, qui comprendra les deux tiers des mégapoles du monde. Nous soulignons que les autorités nationales, régionales et locales, les associations, les entrepreneurs et les autres acteurs doivent redoubler d'efforts en vue de résoudre les problèmes écologiques, sociaux et économiques découlant de l'urbanisation.

4. Alors que la mondialisation s'accélère, les villes doivent à la fois éviter les écueils et saisir les occasions qui se présentent. Plus que jamais, elles sont le lien qui unit commerce, industrie, finances, culture, transports et communications. Elles ont les moyens de relier tous les lieux entre eux, zones rurales et urbaines, et toutes les couches de la société entre elles, et d'engendrer une force de production propice à une mondialisation et à une urbanisation justes, équitables et durables.

5. On nous a signalé les exemples intéressants de villes de la région qui ont pris l'initiative de veiller au succès du développement durable dans les domaines économique, social et environnemental. Partant, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de resserrer la collaboration entre les villes, notamment en ce qui concerne le développement des capacités, et de promouvoir le partage des données d'expérience et des enseignements tirés de la pratique entre les villes de la région Asie-Pacifique. Dans cette optique, nous soulignons que la création de réseaux de villes contribue au développement durable et que la région regorge de possibilités pour l'établissement de nouveaux réseaux.

6. En axant nos travaux sur l'intégration du développement durable sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire et la définition de nouveaux mécanismes en vue d'appliquer la politique de développement durable, nous sommes convenus d'un train de mesures et d'initiatives qui sont présentées ici. Nous sommes convaincus que ces mesures et initiatives, pour autant qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat, notamment entre villes, et qu'elles résultent d'une démarche participative, nous permettront de progresser ensemble sur la voie du développement durable.

La gestion des affaires urbaines

7. En tant que pôles culturels et moteurs de la croissance économique, les villes sont à la fois des points de rencontre de la créativité humaine et des réservoirs d'énergie. Nous appelons à la concrétisation d'une vision de la ville viable à terme qui tienne compte des besoins économiques, sociaux et écologiques des villes et qui place les moyens d'existence des citoyens au coeur des stratégies d'urbanisme. Dans cette optique, nous soulignons le rôle prépondérant que joue l'aménagement du territoire lorsqu'il s'appuie sur les meilleures connaissances et informations scientifiques disponibles.

8. Nous mettons en avant l'importance de l'engagement et de la participation de la collectivité au développement durable à l'échelon local. Nous sommes conscients qu'une bonne gestion des affaires urbaines est indispensable à la qualité de la vie dans les villes. Il faut permettre aux villes, selon les caractères de chaque pays, de faire face seules aux problèmes du développement durable, y compris grâce au développement des capacités. Nous sommes persuadés que pour vaincre ces difficultés, les collectivités locales doivent redéfinir leur rôle en créant un environnement favorable, en favorisant le respect de la déontologie, la transparence et la responsabilisation dans l'administration municipale, en luttant contre la corruption et en encourageant la participation des citoyens au débat politique, à la prise de décisions et à l'application des mesures, et en sensibilisant la population à la question du développement durable grâce à l'éducation, selon les caractéristiques nationales et locales. Nous soulignons qu'un système juridique opérant est indispensable à la gestion des affaires urbaines et constitue une base solide pour la participation des citoyens.

9. Nous savons que l'homme est au coeur du développement. Nous appelons à continuer de privilégier le rôle des dirigeants locaux dans l'instauration de villes viables à terme, en veillant particulièrement à rendre les femmes autonomes et à leur permettre d'affirmer leur position parmi les responsables locaux. Nous appelons aussi les villes à faire participer les jeunes et les personnes âgées aux programmes et aux activités consacrés au développement durable.

10. Conscients des effets du syndrome respiratoire aigu sévère et de la grippe aviaire dans les villes de la région Asie-Pacifique, nous soulignons le caractère essentiel des systèmes de santé publique pour le développement durable de celles-ci. Nous insistons sur l'importance des stratégies de gestion des catastrophes aux fins de la lutte contre les catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Nous constatons également que les villes de la région Asie-Pacifique sont exposées aux effets à long terme de changements climatiques nocifs, et appelons la communauté internationale à appuyer la mise au point de plans et stratégies d'adaptation et d'atténuation de ces effets aux échelons régional et local.

11. Les villes viables à terme pourraient établir des partenariats d'achat en vue de créer des économies d'échelle pour les technologies innovantes, telles que les bus hybrides ou à pile à combustible, les dispositifs photovoltaïques et les systèmes de traitement des eaux usées.

Croissance économique et création d'emplois

12. Comme dans beaucoup d'autres régions, les villes de la région Asie-Pacifique sont les pôles de l'économie nationale. Les disparités économiques y sont aussi plus

importantes, et la pauvreté et le chômage plus concentrés. Nous appelons à la mise au point de mesures spéciales visant à promouvoir la croissance des secteurs structurés et non structurés et à mettre en oeuvre des stratégies d'emploi à l'intention des pauvres et des groupes vulnérables.

13. La diversité et la richesse des expériences dans la région Asie-Pacifique offrent des enseignements importants sur la manière de stimuler la croissance économique urbaine. Nous appelons les autorités nationales et les collectivités locales de la région à resserrer leur collaboration en mettant en commun leurs données d'expérience, leurs meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'usage, et en recensant les obstacles et les contraintes qui s'opposent au progrès. Nous les exhortons à oeuvrer de concert en instaurant des réformes de politique générale visant à supprimer s'il y a lieu les obstacles au développement urbain durable.

14. Nous appelons les autorités nationales et les collectivités locales à collaborer, avec le concours de la communauté internationale, en vue d'améliorer les infrastructures nécessaires à une croissance économique soutenue dans des domaines tels que l'énergie, les transports et les communications, y compris les technologies de l'information et de la communication, ainsi que dans les domaines des services financiers et techniques et de la mise en valeur des ressources humaines. À cet égard, nous mettons en avant les contributions éventuelles de la coopération entre villes, notamment dans le cadre de grands ouvrages de portée régionale.

15. Nous exhortons les autorités nationales et les collectivités locales à redoubler d'efforts pour concevoir, adapter et adopter des technologies de pointe appropriées, y compris des technologies écologiquement rationnelles qui ouvriront la voie à une meilleure utilisation des ressources naturelles, à des pratiques industrielles plus fiables et à de nouvelles sources d'emploi.

16. Nous appelons la communauté internationale à promouvoir et à faciliter le transfert de technologies écologiquement rationnelles et du savoir-faire correspondant, afin d'aider les collectivités locales à exécuter leurs plans et stratégies de développement urbain durable. Nous l'exhortons à nouveau à fournir un appui financier aux pays en développement en vue, notamment, d'aider les villes de ces pays à atteindre les objectifs de développement durable qu'ils se sont fixés.

17. Nous soulignons l'importance des partenariats entre secteurs public et privé lorsqu'il s'agit de tirer parti des possibilités qu'offre l'économie urbaine et de créer des sources de revenus, ainsi que l'importance des processus participatifs pour les parties prenantes, de façon que les valeurs et les intérêts de la collectivité, entre autres, inspirent les activités de planification et de mise en oeuvre, selon les caractéristiques nationales et locales. Nous encourageons les collectivités locales, compte tenu des nécessités et des conditions locales particulières, à mettre en place des cadres de politique générale en vue d'accroître la compétitivité de l'économie locale et de faciliter les investissements et l'expansion des entreprises, grâce par exemple à la création de zones économiques spéciales, de complexes écoscientifiques et de zones industrielles.

18. Nous appelons les parties prenantes à redoubler d'efforts pour promouvoir les petites et moyennes entreprises, en consentant des avantages fiscaux et financiers appropriés, et en offrant à ces entreprises les services d'appui technique auxquels

elles n'ont pas accès. Nous appelons les administrations et les collectivités locales à s'employer sans relâche à aider les entreprises du secteur non structuré et à les intégrer progressivement dans l'économie structurée.

Créer un environnement propice aux logements et à l'urbanisme

19. Alors que la population urbaine s'élève à 1,4 milliard dans la région Asie-Pacifique et qu'elle devrait atteindre 2 milliards d'ici à 2020, les villes doivent fournir à tous un logement convenable et bon marché, tâche ardue s'il en est. Nous réaffirmons que tout être humain a droit à un logement convenable, élément essentiel du droit à un niveau de vie suffisant. Nous appelons les autorités nationales et les collectivités locales à veiller au respect du droit à la sécurité d'occupation, à l'accès égal de tous à la terre, et à la protection réelle contre les expulsions illégales.

20. Nous soulignons qu'il est nécessaire d'incorporer la question du logement dans les villes aux politiques économiques, sociales, environnementales, démographiques et autres politiques connexes, et de faire participer les autorités nationales et les collectivités locales, le secteur des entreprises, les organisations non gouvernementales, les associations locales et autres partenaires concernés à la création d'établissements humains durables. Nous rappelons l'importance de la contribution de la collectivité aux processus de planification et de sa participation au débat.

21. Nous appelons les autorités nationales et les collectivités locales à prendre des mesures en vue d'assurer que les femmes, les enfants, les personnes âgées et les autres groupes vulnérables fassent l'objet d'une attention et d'une protection particulières dans le cadre de la politique du logement. Nous les exhortons à prendre les mesures voulues à tous les niveaux afin d'assurer l'accès des handicapés aux bâtiments et aux installations publics, aux logements publics et aux transports publics.

22. Nous exhortons les autorités nationales et les collectivités locales à s'attaquer de façon cohérente aux problèmes de l'occupation des sols, de l'urbanisme et de la gestion urbaine, en tenant compte des besoins en logements, de l'accessibilité des transports aux pauvres et aux personnes vulnérables, des possibilités d'emploi, des conditions environnementales et des équipements collectifs.

Prestation des services sociaux de base

23. L'une des responsabilités essentielles des autorités nationales et des collectivités locales est d'assurer la prestation des services sociaux de base, qui englobent non seulement l'accès aux services énergétiques modernes, aux transports, à l'eau potable et aux égouts, mais aussi aux soins de santé et à l'instruction, entre autres services essentiels. Nous appelons les autorités à tous les niveaux, y compris les autorités locales, à assurer de façon concertée la prestation des services sociaux de base pour tous, en tenant compte des liens qui existent entre l'eau, l'assainissement et la santé, d'une part, et entre la croissance économique urbaine et la protection de l'environnement, d'autre part.

24. L'accès à l'instruction est un droit fondamental. Nous constatons que l'instruction joue un rôle de premier plan dans la quête du développement économique et social, notamment pour l'avènement d'une économie fondée sur la connaissance. Parallèlement, nous soulignons qu'il est nécessaire de lutter contre

l'exclusion sociale et de s'engager à permettre le perfectionnement des compétences et la formation continue.

25. Il est urgent de s'attaquer aux problèmes de la détérioration de la qualité de l'air et de la pollution des eaux dans la région et de faire face à leurs effets sur la santé publique. Nous nous engageons à coopérer aux niveaux régional et mondial en vue de parer efficacement à tout autre nouveau problème de santé publique.

26. Nous soulignons aussi qu'il est nécessaire d'harmoniser les politiques d'urbanisme et de logement, notamment en ce qui concerne la réfection des taudis, les problèmes de l'eau, de l'assainissement, des soins de santé, de la protection de l'environnement et de l'instruction, afin d'assurer de façon cohérente une prestation adéquate des services sociaux de base pour tous, spécialement les pauvres et les groupes vulnérables.

27. Nous engageons les autorités nationales et les collectivités locales à promouvoir la création de partenariats avec la société civile, les associations locales, les entreprises et autres parties prenantes, en vue de faciliter leur contribution à la prestation de services sociaux de base fiables, peu coûteux et économiquement viables, en fonction des conditions nationales et locales.

Mobilité accrue

28. Les transports urbains sont l'un des problèmes majeurs auxquels ont à faire face les collectivités locales dans la région Asie-Pacifique. Le secteur des transports a une influence considérable sur la consommation d'énergie, l'occupation des sols, la pollution, la croissance économique, la mobilité et la qualité de la vie. Nous exhortons les autorités nationales et les collectivités locales de la région à mettre en oeuvre une politique des transports et d'occupation des sols intégrée qui réponde aux priorités dans le contexte général de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, ainsi que des activités économiques, en tenant compte des possibilités de raccourcir la longueur des trajets et ainsi de réduire la demande de transport.

29. Une politique des transports urbains viables à terme doit être appliquée en veillant au premier chef à remédier à la marginalisation sociale et économique des pauvres et des groupes vulnérables. Nous soulignons qu'il importe de satisfaire pleinement les besoins des habitants des taudis et les attentes particulières des femmes, des enfants, des personnes âgées et des handicapés.

30. Nous engageons les autorités nationales et les collectivités locales à mettre en place un ensemble de moyens de transport (rues piétonnes, pistes cyclables, transports en commun et automobiles particulières) qui permettent de réduire la consommation d'énergie et les atteintes à l'environnement, tout en améliorant l'accessibilité pour tous, grâce notamment à la mise au point et à l'adoption de technologies économiquement rationnelles, appuyées par des politiques réglementaires et incitatives appropriées.

Tourisme et patrimoine culturel

31. Dotée d'un riche patrimoine culturel, la région Asie-Pacifique est une destination touristique qui accueille chaque année un nombre croissant de visiteurs venus du monde entier. Le tourisme est devenu un secteur économique important et une source de revenus pour de nombreuses villes. Nous encourageons les autorités nationales et les collectivités locales à promouvoir un tourisme écologiquement

rationnel, à protéger le patrimoine culturel de la région et à favoriser la compréhension et l'amitié entre les peuples grâce à des activités de sensibilisation destinées tant aux autochtones qu'aux touristes et visant à mettre en avant la valeur historique de ce patrimoine.

32. Nous engageons les autorités nationales et les collectivités locales à assurer l'entretien et la préservation de la diversité et du patrimoine naturel, historique et culturel de la région, y compris son patrimoine immatériel. Nous soulignons qu'il importe au plus haut point de préserver les quartiers et les paysages historiques en établissant les cadres juridiques voulus et en offrant un appui financier et technique à la préservation et à la restauration.

33. Nous appelons les autorités nationales et les collectivités locales à intégrer la protection, la préservation et la restauration du patrimoine dans leurs travaux d'urbanisme actuels et à venir, tant aux étapes de la planification que de la mise en oeuvre. Nous soulignons que l'identité culturelle des villes est non seulement un bien national doté d'une grande valeur culturelle et économique, mais qu'elle est aussi un élément essentiel du développement durable à tous les niveaux.

34. Nous engageons les autorités nationales et les collectivités locales, fortes de notre appui, à envisager la protection du patrimoine de façon globale en intégrant les activités de préservation dans les politiques de l'urbanisme et du tourisme et en appuyant les initiatives publiques et privées qui visent à restaurer et préserver les quartiers et les sites historiques tout en créant des emplois et des services ainsi que des débouchés rémunérateurs.

Nous sommes reconnaissants au Gouvernement de la République populaire de Chine et à l'Organisation des Nations Unies du succès de ce forum et remercions les autorités et la population de la Région administrative spéciale de Hong Kong pour leur hospitalité et l'accueil chaleureux réservé à tous les participants. Enfin, nous nous engageons à oeuvrer de façon résolue et concertée afin de permettre à toutes les villes de la région Asie-Pacifique et du monde d'avoir un avenir viable.

*Adopté lors du Forum des dirigeants de la région Asie-Pacifique
sur le développement durable des villes,
Région administrative spéciale de Hong Kong,
26 février 2004*